

Canada: 12 mois, \$3.00; 6 mois, \$1.50
Etats-Unis: 12 mois, \$3.00; 6 mois, \$1.50

EDITION HEBDOMADAIRE.
Canada: 12 mois, \$1.00.
Etats-Unis: 12 mois, \$1.00.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Première insertion, 10cets par ligne
Insertions subséquentes, 5cets par ligne.

JOUR DE PUBLICATION: Edition Semi
Quotidienne; MARDI, JEUDI et SAMEDI
matin.—Edition Hebdomadaire, Vendredi
matin

BOUCHER DE LABRÈRE, domicilié à
la paroisse de St-Hyacinthe, propriétaire
éditeur et imprimeur. Bureaux et Im-
primerie du journal: Rue des Cascades, maison
de Henri St-Germain, Reuier, M. D., cité
de St-Hyacinthe.

Politique, Agricole, Commercial, Littéraire et d'Annonces.

CALENDRIER.

Table with columns: Date, Day, Sun., Lever, Couc.
2 Ven, Cinq Plaines de N. Seign 6 38 5 47
3 Sam. Ann. Couron de Léon XIII 6 32 5 49

COURRIER DE ST. HYACINTHE.

St-Hyacinthe, 8 Mars 1883.

LOI DE FAILLITE

Le règlement des faillites est un
embarras sérieux pour nos législa-
teurs. Depuis des années, les lois de
faillites ont subi des changements
incessants jusqu'à ce qu'on arrivât à
leur abrogation complète et à l'assimila-
tion des insolvables commerçants
aux insolvables ordinaires.

Le Moniteur du Commerce a fait
une étude très complète des lois de
faillite, et des projets de loi différents
qui ont été présentés pour remédier à
l'absence d'une législation spéciale
pour le prompt règlement des faillites.

Mais d'un autre côté, les moyens
que donne la loi aux créanciers ordi-
naires, de se faire rembourser de leurs
créances, ne suffisent plus aux créan-
ciers commerçants, à qui il importe
avant tout d'arriver à un règlement
prompt et effectif des obligations du
débitéur.

Nous ne sommes pas en reste avec
les anglais. Nous pouvons bien nous
montrer généreux, mais nous ne leur
devons rien sous ce rapport. Cette
fois-ci, il en est beaucoup de nous qui
ont ouvertement et franchement don-
né leur appui à M. Bulmer. L'on
ne peut rien demander de plus.

Si nos concitoyens anglais avaient
fait preuve de moins d'apathie, ils
auraient mis un des leurs à la tête
des affaires municipales de Montréal.
Voilà toute la vérité.

Voici comment le Moniteur du
Commerce résume cette loi :

Un règlement prompt, rapide, sous
l'œil des créanciers et une procédure sommaire.
La transmission des biens du failli au nom
du trustee met fin à toute procédure en
poursuite individuelle de créancier mal
conseillé et empêche la dilapidation en
frais de procès de la masse à diviser.

Quant à la décharge, la loi ne reconnaît
pas de décharge. Si après la liquidation
et le partage de ce qu'a produit l'actif de
la faillite, les créanciers veulent faire
remise au failli de tout ou partie de ce qu'il
reste leur devoir et que les circonstances
soient telles que le failli soit plus à plain-
dre qu'à blâmer, qu'ils s'assemblent et que
sur l'accord de la moitié des créanciers en
valeur et des trois quarts en nombre, ils
exonèrent le failli s'ils le veulent ; mais
qu'il soit bien compris que la décharge
même partielle est une bienveillance des
créanciers et ne constitue pas un droit que
le failli puisse invoquer.

La réélection de l'hon. M. Jean-
Louis Beaudry comme maire de
Montréal, donne lieu à des commen-
taires divers.

On avait jusqu'à ces dernières an-
nées adhéré à l'idée que la mairie de-
vait être donnée alternativement à un
anglais et à un canadien-français.
Quand M. Nelson fut candidat à la
mairie il y a deux ans, nos compa-
triotes s'opposèrent énergiquement à
son élection parcequ'il ne parlait ni
ne comprenait le français.

Cette année M. Bulmer ne fut pas
accepté par un certain nombre de
nos compatriotes à cause de préten-
dus insultes au drapeau français,
dont il se serait rendu coupable pen-
dant une exposition provinciale.

Nous regrettons que quelques-uns
de nos compatriotes se soient appu-
yés sur cette seule raison, entière-
ment controuvé, pour donner un
semblant de justification à leur oppo-
sition à M. Bulmer. Mais la grande
partie de ceux qui se sont tournés
contre M. Bulmer, l'ont fait à cause

d'une tentative d'escamotage d'un
quartier canadien français, et de la
contestation des listes d'électeurs mu-
nicipaux du quartier centre de Mon-
tréal. Ici il y avait amplement rai-
son, si le récit que nous ont fait les
journaux est exact, de se montrer
froissés ; on voulait ni plus ni moins
enlever à la majorité canadienne-
française son vote dans l'élection.
Quand on veut être bien traité, il faut
de même bien traiter les autres.

Malgré tout cela, M. Bulmer, dans
sa campagne, a reçu des canadiens-
français un appui suffisant pour lui
assurer la mairie, si les anglais ses
concitoyens se fussent montrés aussi
ardents à la lutte que les nôtres.

Le Herald dit que le résultat de
l'élection est dû uniquement à l'abs-
tention d'un grand nombre d'anglais.
Le Witness est furieux du résultat, et
il s'en prend à la Gazette ; il prétend
que M. Bulmer n'était pas le candi-
dat de la majorité des anglais, mais
d'une clique. C'est dans l'attitude du
Witness, ce fanatique, que nous trou-
vons la preuve la plus certaine que
nos compatriotes ne sont pas à blâ-
mer ; s'il l'eussent été, il n'y a pas
d'antipathie personnelle contre M.
Bulmer qui eût empêché le Witness
de croquer à belles dents du cana-
dien-français.

Nous ne pouvons donc approuver
en aucune façon la Gazette quand elle
écrit que désormais, on peut dire qu'un
canadien-français seul peut être maire
de Montréal, et que les canadiens an-
glais n'ont aucuns droits qui doivent
être respectés.

Il n'est aucunement prouvé que les
canadiens-français n'aient pas eu le
desir de rendre justice aux anglais de
Montréal ; mais il est parfaitement
prouvé que le temps est passé où l'on
pouvait impunément faire subir à
notre population des actes rien moins
que généreux, sans craindre des res-
présailles.

Voici la liste des Maires de Montréal
depuis la constitution de cette ville :

Table with columns: Name, Year
Jacques Viger 1833
Hon Peter McGill 1834 43
Jos Bourret 1843 45

Paris, 3 A un conseil du cabinet tenu
aujourd'hui, Jules Ferry a déclaré que la
révision de la constitution est inoppor-
tune.

LE GRAND TRONC
Le grand Tronc nous traite très
bien de ce temps-ci.
A peine vient-il de nous accorder
une réduction de prix en faveur des
gens qui viennent au marché le sam-
edi, qu'il nous donne bien plus à
bonne heure que d'habitude notre
train local pour Montréal. Ce nouveau
convoi a commencé à suivre sa ligne
régulière lundi dernier.
Nous espérons que nos hommes
d'affaires choisissent de préférence ce
train qui leur donne la journée com-
plète à Montréal.

Voici la table des heures de ce
train.

Table with columns: Station, A.M., P.M.
St-Hyacinthe..... 7 25 6 45
Ste-Madeleine..... 7 42 6 25

ANGLAIS ET FRANCAIS
La réélection de l'hon. M. Jean-
Louis Beaudry comme maire de
Montréal, donne lieu à des commen-
taires divers.

On avait jusqu'à ces dernières an-
nées adhéré à l'idée que la mairie de-
vait être donnée alternativement à un
anglais et à un canadien-français.

Quand M. Nelson fut candidat à la
mairie il y a deux ans, nos compa-
triotes s'opposèrent énergiquement à
son élection parcequ'il ne parlait ni
ne comprenait le français.

Cette année M. Bulmer ne fut pas
accepté par un certain nombre de
nos compatriotes à cause de préten-
dus insultes au drapeau français,

dont il se serait rendu coupable pen-
dant une exposition provinciale.

Nous regrettons que quelques-uns
de nos compatriotes se soient appu-
yés sur cette seule raison, entière-
ment controuvé, pour donner un
semblant de justification à leur oppo-
sition à M. Bulmer. Mais la grande
partie de ceux qui se sont tournés
contre M. Bulmer, l'ont fait à cause

d'une tentative d'escamotage d'un
quartier canadien français, et de la
contestation des listes d'électeurs mu-
nicipaux du quartier centre de Mon-
tréal. Ici il y avait amplement rai-
son, si le récit que nous ont fait les
journaux est exact, de se montrer
froissés ; on voulait ni plus ni moins
enlever à la majorité canadienne-
française son vote dans l'élection.

Quand on veut être bien traité, il faut
de même bien traiter les autres.

Malgré tout cela, M. Bulmer, dans
sa campagne, a reçu des canadiens-
français un appui suffisant pour lui
assurer la mairie, si les anglais ses
concitoyens se fussent montrés aussi
ardents à la lutte que les nôtres.

Le Herald dit que le résultat de
l'élection est dû uniquement à l'abs-
tention d'un grand nombre d'anglais.

Le Witness est furieux du résultat, et
il s'en prend à la Gazette ; il prétend
que M. Bulmer n'était pas le candi-
dat de la majorité des anglais, mais
d'une clique. C'est dans l'attitude du
Witness, ce fanatique, que nous trou-
vons la preuve la plus certaine que
nos compatriotes ne sont pas à blâ-
mer ; s'il l'eussent été, il n'y a pas
d'antipathie personnelle contre M.
Bulmer qui eût empêché le Witness
de croquer à belles dents du cana-
dien-français.

Nous ne pouvons donc approuver
en aucune façon la Gazette quand elle
écrit que désormais, on peut dire qu'un
canadien-français seul peut être maire
de Montréal, et que les canadiens an-
glais n'ont aucuns droits qui doivent
être respectés.

Il n'est aucunement prouvé que les
canadiens-français n'aient pas eu le
desir de rendre justice aux anglais de
Montréal ; mais il est parfaitement
prouvé que le temps est passé où l'on
pouvait impunément faire subir à
notre population des actes rien moins
que généreux, sans craindre des res-
présailles.

Voici la liste des Maires de Montréal
depuis la constitution de cette ville :

Table with columns: Name, Year
Jacques Viger 1833
Hon Peter McGill 1834 43
Jos Bourret 1843 45

Paris, 3 A un conseil du cabinet tenu
aujourd'hui, Jules Ferry a déclaré que la
révision de la constitution est inoppor-
tune.

LE GRAND TRONC
Le grand Tronc nous traite très
bien de ce temps-ci.

A peine vient-il de nous accorder
une réduction de prix en faveur des
gens qui viennent au marché le sam-
edi, qu'il nous donne bien plus à
bonne heure que d'habitude notre
train local pour Montréal. Ce nouveau
convoi a commencé à suivre sa ligne
régulière lundi dernier.

Nous espérons que nos hommes
d'affaires choisissent de préférence ce
train qui leur donne la journée com-
plète à Montréal.

Voici la table des heures de ce
train.

Table with columns: Station, A.M., P.M.
St-Hyacinthe..... 7 25 6 45
Ste-Madeleine..... 7 42 6 25

ANGLAIS ET FRANCAIS
La réélection de l'hon. M. Jean-
Louis Beaudry comme maire de
Montréal, donne lieu à des commen-
taires divers.

On avait jusqu'à ces dernières an-
nées adhéré à l'idée que la mairie de-
vait être donnée alternativement à un
anglais et à un canadien-français.

Quand M. Nelson fut candidat à la
mairie il y a deux ans, nos compa-
triotes s'opposèrent énergiquement à
son élection parcequ'il ne parlait ni
ne comprenait le français.

Cette année M. Bulmer ne fut pas
accepté par un certain nombre de
nos compatriotes à cause de préten-
dus insultes au drapeau français,

dont il se serait rendu coupable pen-
dant une exposition provinciale.

Nous regrettons que quelques-uns
de nos compatriotes se soient appu-
yés sur cette seule raison, entière-
ment controuvé, pour donner un
semblant de justification à leur oppo-
sition à M. Bulmer. Mais la grande
partie de ceux qui se sont tournés
contre M. Bulmer, l'ont fait à cause

d'une tentative d'escamotage d'un
quartier canadien français, et de la
contestation des listes d'électeurs mu-
nicipaux du quartier centre de Mon-
tréal. Ici il y avait amplement rai-
son, si le récit que nous ont fait les
journaux est exact, de se montrer
froissés ; on voulait ni plus ni moins
enlever à la majorité canadienne-
française son vote dans l'élection.

Quand on veut être bien traité, il faut
de même bien traiter les autres.

Malgré tout cela, M. Bulmer, dans
sa campagne, a reçu des canadiens-
français un appui suffisant pour lui
assurer la mairie, si les anglais ses
concitoyens se fussent montrés aussi
ardents à la lutte que les nôtres.

Le Herald dit que le résultat de
l'élection est dû uniquement à l'abs-
tention d'un grand nombre d'anglais.

Le Witness est furieux du résultat, et
il s'en prend à la Gazette ; il prétend
que M. Bulmer n'était pas le candi-
dat de la majorité des anglais, mais
d'une clique. C'est dans l'attitude du
Witness, ce fanatique, que nous trou-
vons la preuve la plus certaine que
nos compatriotes ne sont pas à blâ-
mer ; s'il l'eussent été, il n'y a pas
d'antipathie personnelle contre M.
Bulmer qui eût empêché le Witness
de croquer à belles dents du cana-
dien-français.

Nous ne pouvons donc approuver
en aucune façon la Gazette quand elle
écrit que désormais, on peut dire qu'un
canadien-français seul peut être maire
de Montréal, et que les canadiens an-
glais n'ont aucuns droits qui doivent
être respectés.

Il n'est aucunement prouvé que les
canadiens-français n'aient pas eu le
desir de rendre justice aux anglais de
Montréal ; mais il est parfaitement
prouvé que le temps est passé où l'on
pouvait impunément faire subir à
notre population des actes rien moins
que généreux, sans craindre des res-
présailles.

Voici la liste des Maires de Montréal
depuis la constitution de cette ville :

Table with columns: Name, Year
Jacques Viger 1833
Hon Peter McGill 1834 43
Jos Bourret 1843 45

Paris, 3 A un conseil du cabinet tenu
aujourd'hui, Jules Ferry a déclaré que la
révision de la constitution est inoppor-
tune.

LE GRAND TRONC
Le grand Tronc nous traite très
bien de ce temps-ci.

A peine vient-il de nous accorder
une réduction de prix en faveur des
gens qui viennent au marché le sam-
edi, qu'il nous donne bien plus à
bonne heure que d'habitude notre
train local pour Montréal. Ce nouveau
convoi a commencé à suivre sa ligne
régulière lundi dernier.

Nous espérons que nos hommes
d'affaires choisissent de préférence ce
train qui leur donne la journée com-
plète à Montréal.

Voici la table des heures de ce
train.

Table with columns: Station, A.M., P.M.
St-Hyacinthe..... 7 25 6 45
Ste-Madeleine..... 7 42 6 25

ANGLAIS ET FRANCAIS
La réélection de l'hon. M. Jean-
Louis Beaudry comme maire de
Montréal, donne lieu à des commen-
taires divers.

On avait jusqu'à ces dernières an-
nées adhéré à l'idée que la mairie de-
vait être donnée alternativement à un
anglais et à un canadien-français.

Quand M. Nelson fut candidat à la
mairie il y a deux ans, nos compa-
triotes s'opposèrent énergiquement à
son élection parcequ'il ne parlait ni
ne comprenait le français.

Cette année M. Bulmer ne fut pas
accepté par un certain nombre de
nos compatriotes à cause de préten-
dus insultes au drapeau français,

dont il se serait rendu coupable pen-
dant une exposition provinciale.

Nous regrettons que quelques-uns
de nos compatriotes se soient appu-
yés sur cette seule raison, entière-
ment controuvé, pour donner un
semblant de justification à leur oppo-
sition à M. Bulmer. Mais la grande
partie de ceux qui se sont tournés
contre M. Bulmer, l'ont fait à cause

d'une tentative d'escamotage d'un
quartier canadien français, et de la
contestation des listes d'électeurs mu-
nicipaux du quartier centre de Mon-
tréal. Ici il y avait amplement rai-
son, si le récit que nous ont fait les
journaux est exact, de se montrer
froissés ; on voulait ni plus ni moins
enlever à la majorité canadienne-
française son vote dans l'élection.

Quand on veut être bien traité, il faut
de même bien traiter les autres.

Malgré tout cela, M. Bulmer, dans
sa campagne, a reçu des canadiens-
français un appui suffisant pour lui
assurer la mairie, si les anglais ses
concitoyens se fussent montrés aussi
ardents à la lutte que les nôtres.

Le Herald dit que le résultat de
l'élection est dû uniquement à l'abs-
tention d'un grand nombre d'anglais.

Le Witness est furieux du résultat, et
il s'en prend à la Gazette ; il prétend
que M. Bulmer n'était pas le candi-
dat de la majorité des anglais, mais
d'une clique. C'est dans l'attitude du
Witness, ce fanatique, que nous trou-
vons la preuve la plus certaine que
nos compatriotes ne sont pas à blâ-
mer ; s'il l'eussent été, il n'y a pas
d'antipathie personnelle contre M.
Bulmer qui eût empêché le Witness
de croquer à belles dents du cana-
dien-français.

Nous ne pouvons donc approuver
en aucune façon la Gazette quand elle
écrit que désormais, on peut dire qu'un
canadien-français seul peut être maire
de Montréal, et que les canadiens an-
glais n'ont aucuns droits qui doivent
être respectés.

Il n'est aucunement prouvé que les
canadiens-français n'aient pas eu le
desir de rendre justice aux anglais de
Montréal ; mais il est parfaitement
prouvé que le temps est passé où l'on
pouvait impunément faire subir à
notre population des actes rien moins
que généreux, sans craindre des res-
présailles.

Voici la liste des Maires de Montréal
depuis la constitution de cette ville :

Table with columns: Name, Year
Jacques Viger 1833
Hon Peter McGill 1834 43
Jos Bourret 1843 45

Paris, 3 A un conseil du cabinet tenu
aujourd'hui, Jules Ferry a déclaré que la
révision de la constitution est inoppor-
tune.

LE GRAND TRONC
Le grand Tronc nous traite très
bien de ce temps-ci.

A peine vient-il de nous accorder
une réduction de prix en faveur des
gens qui viennent au marché le sam-
edi, qu'il nous donne bien plus à
bonne heure que d'habitude notre
train local pour Montréal. Ce nouveau
convoi a commencé à suivre sa ligne
régulière lundi dernier.

Nous espérons que nos hommes
d'affaires choisissent de préférence ce
train qui leur donne la journée com-
plète à Montréal.

Voici la table des heures de ce
train.

Table with columns: Station, A.M., P.M.
St-Hyacinthe..... 7 25 6 45
Ste-Madeleine..... 7 42 6 25

ANGLAIS ET FRANCAIS
La réélection de l'hon. M. Jean-
Louis Beaudry comme maire de
Montréal, donne lieu à des commen-
taires divers.

On avait jusqu'à ces dernières an-
nées adhéré à l'idée que la mairie de-
vait être donnée alternativement à un
anglais et à un canadien-français.

Quand M. Nelson fut candidat à la
mairie il y a deux ans, nos compa-
triotes s'opposèrent énergiquement à
son élection parcequ'il ne parlait ni
ne comprenait le français.

Cette année M. Bulmer ne fut pas
accepté par un certain nombre de
nos compatriotes à cause de préten-
dus insultes au drapeau français,

dont il se serait rendu coupable pen-
dant une exposition provinciale.

Nous regrettons que quelques-uns
de nos compatriotes se soient appu-
yés sur cette seule raison, entière-
ment controuvé, pour donner un
semblant de justification à leur oppo-
sition à M. Bulmer. Mais la grande
partie de ceux qui se sont tournés
contre M. Bulmer, l'ont fait à cause

d'une tentative d'escamotage d'un
quartier canadien français, et de la
contestation des listes d'électeurs mu-
nicipaux du quartier centre de Mon-
tréal. Ici il y avait amplement rai-
son, si le récit que nous ont fait les
journaux est exact, de se montrer
froissés ; on voulait ni plus ni moins
enlever à la majorité canadienne-
française son vote dans l'élection.

Quand on veut être bien traité, il faut
de même bien traiter les autres.

Malgré tout cela, M. Bulmer, dans
sa campagne, a reçu des canadiens-
français un appui suffisant pour lui
assurer la mairie, si les anglais ses
concitoyens se fussent montrés aussi
ardents à la lutte que les nôtres.

Le Herald dit que le résultat de
l'élection est dû uniquement à l'abs-
tention d'un grand nombre d'anglais.

Le Witness est furieux du résultat, et
il s'en prend à la Gazette ; il prétend
que M. Bulmer n'était pas le candi-
dat de la majorité des anglais, mais
d'une clique. C'est dans l'attitude du
Witness, ce fanatique, que nous trou-
vons la preuve la plus certaine que
nos compatriotes ne sont pas à blâ-
mer ; s'il l'eussent été, il n'y a pas
d'antipathie personnelle contre M.
Bulmer qui eût empêché le Witness
de croquer à belles dents du cana-
dien-français.

Nous ne pouvons donc approuver
en aucune façon la Gazette quand elle
écrit que désormais, on peut dire qu'un
canadien-français seul peut être maire
de Montréal, et que les canadiens an-
glais n'ont aucuns droits qui doivent
être respectés.

Il n'est aucunement prouvé que les
canadiens-français n'aient pas eu le
desir de rendre justice aux anglais de
Montréal ; mais il est parfaitement
prouvé que le temps est passé où l'on
pouvait impunément faire subir à
notre population des actes rien moins
que généreux, sans craindre des res-
présailles.

Voici la liste des Maires de Montréal
depuis la constitution de cette ville :

Table with columns: Name, Year
Jacques Viger 1833
Hon Peter McGill 1834 43
Jos Bourret 1843 45

Paris, 3 A un conseil du cabinet tenu
aujourd'hui, Jules Ferry a déclaré que la
révision de la constitution est inoppor-
tune.

LE GRAND TRONC
Le grand Tronc nous traite très
bien de ce temps-ci.

A peine vient-il de nous accorder
une réduction de prix en faveur des
gens qui viennent au marché le sam-
edi, qu'il nous donne bien plus à
bonne heure que d'habitude notre
train local pour Montréal. Ce nouveau
convoi a commencé à suivre sa ligne
régulière lundi dernier.

Nous espérons que nos hommes
d'affaires choisissent de préférence ce
train qui leur donne la journée com-
plète à Montréal.

Voici la table des heures de ce
train.

Table with columns: Station, A.M., P.M.
St-Hyacinthe..... 7 25 6 45
Ste-Madeleine..... 7 42 6 25

ANGLAIS ET FRANCAIS
La réélection de l'hon. M. Jean-
Louis Beaudry comme maire de
Montréal, donne lieu à des commen-
taires divers.

On avait jusqu'à ces dernières an-
nées adhéré à l'idée que la mairie de-
vait être donnée alternativement à un
anglais et à un canadien-français.

Quand M. Nelson fut candidat à la
mairie il y a deux ans, nos compa-
triotes s'opposèrent énergiquement à
son élection parcequ'il ne parlait ni
ne comprenait le français.

Cette année M. Bulmer ne fut pas
accepté par un certain nombre de
nos compatriotes à cause de préten-
dus insultes au drapeau français,

dont il se serait rendu coupable pen-
dant une exposition provinciale.

Nous regrettons que quelques-uns
de nos compatriotes se soient appu-
yés sur cette seule raison, entière-
ment controuvé, pour donner un
semblant de justification à leur oppo-
sition à M. Bulmer. Mais la grande
partie de ceux qui se sont tournés
contre M. Bulmer, l'ont fait à cause

d'une tentative d'escamotage d'un
quartier canadien français, et de la
contestation des listes d'électeurs mu-
nicipaux du quartier centre de Mon-
tréal. Ici il y avait amplement rai-
son, si le récit que nous ont fait les
journaux est exact, de se montrer
froissés ; on voulait ni plus ni moins
enlever à la majorité canadienne-
française son vote dans l'élection.

Quand on veut être bien traité, il faut
de même bien traiter les autres.

Malgré tout cela, M. Bulmer, dans
sa campagne, a reçu des canadiens-
français un appui suffisant pour lui
assurer la mairie, si les anglais ses
concitoyens se fussent montrés aussi
ardents à la lutte que les nôtres.

Le Herald dit que le résultat de
l'élection est dû uniquement à l'abs-
tention d'un grand nombre d'anglais.

Le Witness est furieux du résultat, et
il s'en prend à la Gazette ; il prétend
que M. Bulmer n'était pas le candi-
dat de la majorité des anglais, mais
d'une clique. C'est dans l'attitude du
Witness, ce fanatique, que nous trou-
vons la preuve la plus certaine que
nos compatriotes ne sont pas à blâ-
mer ; s'il l'eussent été, il n'y a pas
d'antipathie personnelle contre M.
Bulmer qui eût empêché le Witness
de croquer à belles dents du cana-
dien-français.

Nous ne pouvons donc approuver
en aucune façon la Gazette quand elle
écrit que désormais, on peut dire qu'un
canadien-français seul peut être maire
de Montréal, et que les canadiens an-
glais n'ont aucuns droits qui doivent
être respectés.

Il n'est aucunement prouvé que les
canadiens-français n'aient pas eu le
desir de rendre justice aux anglais de
Montréal ; mais il est parfaitement
prouvé que le temps est passé où l'on
pouvait impunément faire subir à
notre population des actes rien moins
que généreux, sans craindre des res-
présailles.

Voici la liste des Maires de Montréal
depuis la constitution de cette ville :

Table with columns: Name, Year
Jacques Viger 1833
Hon Peter McGill 1834 43
Jos Bourret 1843 45

Paris, 3 A un conseil du cabinet tenu
aujourd'hui, Jules Ferry a déclaré que la
révision de la constitution est inoppor-
tune.

LE GRAND TRONC
Le grand Tronc nous traite très
bien de ce temps-ci.

A peine vient-il de nous accorder
une réduction de prix en faveur des
gens qui viennent au marché le sam-
edi, qu'il nous donne bien plus à
bonne heure que d'habitude notre
train local pour Montréal. Ce nouveau
convoi a commencé à suivre sa ligne
régulière lundi dernier.

Nous espérons que nos hommes
d'affaires choisissent de préférence ce
train qui leur donne la journée com-
plète à Montréal.

Voici la table des heures de ce
train.

Table with columns: Station, A.M., P.M.
St-Hyacinthe..... 7 25 6 45
Ste-Madeleine..... 7 42 6 25

ANGLAIS ET FRANCAIS
La réélection de l'hon. M. Jean-
Louis Beaudry comme maire de
Montréal, donne lieu à des commen-
taires divers.

On avait jusqu'à ces dernières an-
nées adhéré à l'idée que la mairie de-
vait être donnée alternativement à un
anglais et à un canadien-français.

Quand M. Nelson fut candidat à la
mairie il y a deux ans, nos compa-
triotes s'oppos

ASSISES CRIMINELLES

Suite du procès de Chabot.

PREUVE DE LA COURONNE

Arthabaska, vendredi 23 février. Nap. Gaudet, constable.—Je suis un de ceux qui, en compagnie du constable F. Croteau, et de plusieurs autres personnes, ont arrêté le prisonnier à la barre et les autres accusés. Nous l'avons arrêté chez lui à la station, dans une maison appartenant à M. Mercier près de la rivière. Lorsque nous avons opéré l'arrestation, en arrivant nous avons demandé la porte. Jos. Chabot est venu l'ouvrir. Nous sommes entrés à 6 ou 7 heures, Croteau et moi étions en avant. En entrant, je me suis dirigé vers d'une table qui était près de la porte où était Jos. Chabot. J'ai pris un couteau sur la table et en parlant à mon associé j'ai dit "voilà un beau couteau."

Le prisonnier était alors présent dans la maison. Il s'est levé quelque temps après que son garçon eut ouvert la porte. Il était au lit quand nous sommes arrivés; c'était vers onze heures et demie du soir. Après avoir dit ça, Jos. Chabot dit en s'adressant à moi "que voulez-vous dire par ce couteau" je lui ai dit que ce n'était pas de son affaire, que j'étais à parler à mon compagnon. Il répondit "ce couteau là, papa s'en sert pour couper le pain."

Le père Chabot s'est levé et a dit: c'est dommage que ce ne soit pas moi qui ai ouvert la porte, il y en aurait quelques uns en bas de la côte de la foule que vous êtes là. La côte se trouvait à peu près à 20 pieds de la porte.

Nous avons arrêté le prisonnier à la barre et son garçon Jos. Chabot. Uld. Pepin racontait qu'il y avait eu un homme de tué. La femme du prisonnier dit alors "je ferai bien serment que tu n'as pas de couteau quand tu es parti pour aller chez Labonté." Dans le temps le prisonnier était présent et a entendu ce qu'elle a dit, mais il n'a pas fait de remarques.

Le lendemain nous sommes retournés pour chercher des couteaux. La porte était barrée, nous l'avons ouverte. Tandis que nous cherchions les couteaux, la femme est arrivée à la maison. Elle a demandé ce qu'on cherchait, je lui ai dit qu'on était venu chercher des couteaux, et elle m'a donné deux couteaux. Le premier qu'elle m'a donné est celui qui a la lame la plus large; celui marqué No 1 elle l'avait dans sa poche, et l'autre elle l'a pris dans une armoire, celui marqué No 2.

J'ai aussi apporté de chez Chabot des pantalons marqués A. B. No. 1 des bottes et une blouse; ce sont les mêmes pantalons que ceux produits ici. Les pantalons et les caleçons gris n'ont été mis en mains par M. Barvis à l'enquête du coroner. J'ai examiné la place où le couteau aurait pu passer; je les reconnais.

JEAN ST-LAURENT, de Victoriaville.—Je connais le prisonnier. J'ai vu sur le prisonnier des pantalons semblables à ceux qui sont montrés; je les ai remarqués par rapport au cuir rouge c'était la première fois que je voyais du cuir sur des pantalons.

Je suis bien certain que je n'ai jamais vu d'autres pantalons avec cuir semblables. Ferdinand Croteau, constable.—J'ai été chargé ainsi que le constable N. Gaudet de l'arrestation des prisonniers et d'autres. Nous l'avons arrêté à sa résidence à Victoriaville.

On a frappé à la porte, c'est le jeune Chabot qui est venu nous ouvrir. Gaudet, Uld. Pepin et moi sommes entrés, ainsi qu'une dizaine d'autres. J'ai demandé au jeune Chabot d'allumer une lampe, il a dit "qu'est-ce que vous venez faire une ging comme vous êtes là." On lui a répondu qu'on venait le chercher comme prisonnier, que l'homme avec qui ils avaient eu de la chicane le soir, Ayotte, était mort. Il a resté surpris, et a dit: "Vrai, il est mort."

Quand la femme est sortie de sa chambre elle a dit: "Je vais aller à la Cour moi aussi d'abord que vous venez pour les prendre, les femmes ont droit d'aller à la Cour comme les hommes, j'irai faire serment qu'il n'avait pas son couteau; je lui ai dit: n'importe pas ton couteau tu n'en as pas besoin et je lui ai dit: Elle parlait fort et n'avait pas l'air de bonne humeur.

Le prisonnier s'est levé durant cette conversation et est venu nous trouver dans l'appartement où nous étions. En arrivant dans la porte elle lui dit: "Je t'avais dit de ne pas aller là, si tu m'avais écouté la chose ne serait pas arrivée, tu vois comment tu te trouves ce soir."

Elle pleurait alors. Là dessus il lui répondit en s'adressant à moi: "Viens pas sirotter parce que je vais te faire sirotter moi." Il était après se chauffer près de la table où était la lumière, j'étais devant lui. Il me dit: "Je ne pensais pas d'avoir mon couteau moi non plus, et en me déchaussant mon couteau est tombé à terre; quand même j'en aurais eu besoin j'en aurais emprunté un car je ne croyais pas l'avoir sur moi."

Il s'est dit encore plusieurs autres paroles et nous sommes partis avec les prisonniers, Gaudet avec J. Chabot et moi avec le prisonnier à la barre.

VITALINE DEBOUIS.—Je demeure près du prisonnier. Les pantalons qui me sont montrés sont ceux que le prisonnier portait pour travailler.

Je suis bien certain que ces pantalons appartiennent à Romain Chabot. Paul Tourigny.—Je suis marchand à Victoriaville. Je connais le prisonnier. Je connaissais le défunt Ayotte et Uld. Pepin. Ces personnes-là se sont rencontrés à la porte de mon magasin à la fin de décembre vers trois heures P.M. J'ai entendu parler fort, je suis sorti et j'ai vu le défunt et le prisonnier en chicane, en discussion, et j'ai dit au prisonnier de s'en aller et j'ai fait entrer Ayotte dans le magasin. Le prisonnier prétendait qu'Ayotte avait insulté sa femme, et c'est pour cela qu'ils étaient en dispute.

Je pense que Chabot était avec sa femme. Je ne connaissais pas la nature de l'insulte faite à sa femme.

Chabot paraissait sobre mais Ayotte était un peu en bois-on. Ils ne se sont pas tirillés en ma présence. Après avoir dit à Chabot de s'en aller, il est parti avec sa femme. Uld. Pepin et Ayotte sont entrés dans le magasin avant ça, mais ils ne se querrelaient pas. Pepin était bien sobre. La femme d'Ayotte était dans le magasin.

Après le départ de Chabot, Ayotte était en colère et se raït. Uld. Pepin, de St-Norbert d'Arthabaska.—Le 27 décembre dernier j'étais à la porte du magasin de M. P. Tourigny à Victoriaville avec Zéphirin Ayotte, Luc Landry et un nommé Lemieux. Le prisonnier a passé avec sa femme Suzanne Croteau, je ne lui connais pas d'autre nom, Ayotte lui dit: "Salut, père Chabot." Le prisonnier a répondu: "Salut Monsieur." Ayotte a dit; qu'est-ce que c'est ça Suzanne Croteau ici! Le père Chabot s'est retourné et a dit: "que dites-vous là." Ayotte répondit: Suzanne Croteau. Le prisonnier dit: "Voulez-vous que je vous en fasse une Suzanne Croteau," on lui faisant des menaces avec les poings. Ayotte lui a pris par le collet de son habit et l'a reculé d'une couple de pas en disant: "je n'ai pas peur de vous."

Aussitôt que le tram a commencé je les ai séparés; il y avait un autre homme qui m'a aidé. J'ai rencontré Ayotte chez Tourigny. La femme de Chabot disait à Ayotte qu'il avait fait mourir son père pour avoir son bien. Le monde s'assemblait, j'ai dit à Chabot: "Embarquez dans ma voiture je vais aller vous mener" et il est embarqué tous les deux et je les ai rendus chez eux.

En arrivant le père Chabot a dit à son garçon, "Jos. j'ai rencontré Ayotte il a voulu m'étouffer, tu vas venir reprendre ma revanche. Le garçon dit quand on nous étouffe on frappe et on se défend. Le prisonnier a dit "tu vas venir toi-même et tu frapperas." Le garçon a dit qu'il n'aurait pas. Le prisonnier a répondu "tu n'as pas de cœur si tu ne viens pas reprendre la revanche de ton père." Le jeune Chabot a baissé la tête et est allé au bout de quelque temps il a demandé où était sa ceinture. Le prisonnier a dit à son garçon "tu vas venir au dépôt. Le prisonnier saurait et tempêtait dans la maison, il était fâché.

Joseph Chabot a pris sa ceinture et cette ceinture bien serrée et n'a mis que sa blouse, sa femme lui a dit "tu ne mets pas ta blouse sous ta veste?" et il a dit "non je ne mets rien que ma blouse en cas qu'il vienne m'étouffer; si il vient m'étouffer tu verras que je frapperai bien, il me lâchera bien; si il ne me fait rien je ne lui ferai rien.

Le prisonnier était présent à cette conversation et a dit à son garçon "dépeche toi on va s'en aller avec lui" en parlant de moi. Je lui ai répondu que non je ne les emmenerais pas parce que je l'avais emmené pour exemplifier une grosse chicane que je ne voulais pas en emmener deux pour en faire une plus grosse. J'ai dit "Ayotte c'est un bon garçon il ne vous en veut pas, il vous a dit ça parce qu'il était en fête, ce n'est pas sa coutume, vous feriez bien mieux de rester ici; allez le trouver demain et je gage qu'il vous paie la traite pour vous montrer qu'il ne vous en veut pas.

Le prisonnier a dit: puisqu'il ne veut pas nous emmener on va y aller à pied. Il y avait un petit chemin de pied devant la maison; j'ai retourné ma voiture et pendant ce temps là ils sont partis à pied en gagnant la station. Ils ont rencontré Landry au coin de la route. Ils avaient reviré. Je leur ai dit: vous avez reviré vous faites comme du monde d'aller faire, vous faites bien mieux que d'aller à la Station. Landry a mis les mains sur ma carriole en disant que j'étais un bon garçon qu'il me laissait aller. Jos. Chabot a dit à Landry, viens-t'en. Et j'ai continué mon chemin je me suis rendu chez Jos. Labonté; il était à peu près 4h. 5 heures quand je suis arrivé, il commençait à faire brun.

Il y avait à la maison Madame Labonté et ses enfants. Jos. Labonté n'était pas encore arrivé du bois; il y avait aussi Ayotte et sa femme qui venait d'arriver. Madame Ayotte est la sœur de Labonté. Plus tard James Orr et le prisonnier sont entrés, ensuite Jos. Chabot est entré le premier et Blanchet le dernier.

Le prisonnier a demandé du bois à bûcher à la corde à Jos. Labonté, celui-ci lui a répondu que oui il en avait à donner, mais que ce n'était pas le temps de faire des marchés. Ayotte était un peu plus éloigné, il a fait une couple de pas vers Chabot. Je lui dit quelques paroles tous les deux mais je n'ai pas compris. Dans ce temps qu'il demandait du bois à bûcher à la corde, le prisonnier était excité extraordinairement, il avait misère à parler.

Ayotte et le prisonnier étaient à parler lorsque la porte s'est ouverte soudainement et Jos. Chabot est entré la main gauche derrière le dos et s'est trouvé face à face avec Ayotte, en disant qu'est-ce que c'est cette chicane-là? Blanchette est entré par derrière lui avec un bâton à la main d'à peu près un pouce sur 1/2 pied de long.

La dernière nouveauté, en fait d'inventions se rattachant aux chemins de fer, est un élévateur à grains sur roues. C'est un wagon breveté, d'environ deux fois la grandeur d'un wagon de fret ordinaire, et dont la construction comprend un appareil qui transbordé les marchandises du wagon sur d'autres wagons placés sur une voie très rapprochée.

A une exposition de ces wagons faites récemment au Québec, quatre charges de maïs ont été transbordées en moins de dix minutes, sans perdre une poignée de grains. Les hommes de chemins de fer et les expéditeurs de grains sont d'opinion que ces wagons de transbordement vont devenir d'un usage général et seront d'une grande utilité aux compagnies de chemins de fer et aux expéditeurs de grains.

Fabrique Rolland.—On nous dit que M.M. Rolland & fils ont fait venir les machines les plus perfectionnées pour leur fabrique de papier de St-Jérôme.

Condamnation.—Contrairement à ce que l'on s'attendait, la cour a prononcé samedi la sentence de Romain Chabot. Le meurtrier a été condamné à être pendu le vendredi, onze mai prochain.

Lorsque le greffier lui a demandé s'il avait quelques chose à dire, le prisonnier a répondu d'une voix entrecoupée de sanglots: "Je ne suis pas coupable."

A soixante et cinq ans, lorsqu'on est rendu à l'hiver de la vie qu'on est prêt de tomber dans l'abîme de l'éternité, une pareille condamnation devrait être un véritable coup de foudre.

Le meurtrier a été condamné à être pendu le vendredi, onze mai prochain. Lorsque le greffier lui a demandé s'il avait quelques chose à dire, le prisonnier a répondu d'une voix entrecoupée de sanglots: "Je ne suis pas coupable."

A soixante et cinq ans, lorsqu'on est rendu à l'hiver de la vie qu'on est prêt de tomber dans l'abîme de l'éternité, une pareille condamnation devrait être un véritable coup de foudre.

Fabrique Rolland.—On nous dit que M.M. Rolland & fils ont fait venir les machines les plus perfectionnées pour leur fabrique de papier de St-Jérôme.

vous vous en à cette heure, et toi aussi Blanchette" et il a pris son père par le collet de son habit.

Je les poussais toujours; allez-vous en, allez-vous en. Ils sont sortis dehors, je suis sorti avec eux autres en leur disant "allez-vous en;" j'étais dehors et je me croyais encore dans la maison. Une fois dehors, Blanchette avait son bâton et nous invitait en s'adressant en disant: "venez donc je n'ai pas peur de vous autres, je vous invite"; dans ce temps-là je leur disais: allez-vous en donc, allez-vous en donc, qu'est-ce que ça vous donne de faire cette chicane là ici, vous serez plus contents de vous en aller. J'étais à 3 ou 4 pieds de la porte et eux étaient dans le chemin. Je me suis aperçu que j'étais seul; je leur ai dit: "puisque vous ne voulez pas m'écouter, je m'en retourne." Et je suis entré à la maison.

Quand je suis entré, Ayotte avait pris la fille et la secouait. J'ai dit à la fille "passe moi le donc; tu es fatiguée, j'en aurai soin." Lorsque je l'ai eu, il paraissait fatigué, je lui ai demandé s'il voulait se coucher il m'a dit que oui. Quelqu'un a pris une lampe et on est allé le coucher dans un autre appartement sur un lit. Il s'est assis lui-même sur le lit et s'est ensuite couché.

Il avait les jambes pendantes en dehors du lit, j'ai été pour les prendre pour les mettre sur le lit et j'ai dit; qu'est-ce que c'est ça tes jambes sont toutes trempées! Je lui ai pris les jambes pour les mettre sur le lit et on a aperçu que ses culottes étaient pleines de sang.

Jos. Labonté qui était près de moi a dit: "il faut voir ça." Il a pris le bas de ses culottes et les a retournées jusqu'à la jarretière; le sang avait l'air à venir de plus haut. J'ai dit "on va le déchausser," et on lui a ôté ses culottes et ses caleçons. On s'est aperçu qu'il avait le corps ensanglanté depuis la ceinture et les jambes couvertes de sang. On pensait que c'était sur un clou qu'il s'était décollé, ensuite on a vu sortir le sang dans l'aine, et on a dit c'est un coup qu'il a attrapé.

Les pantalons qui sont produits ici sont les siens, je les identifie comme étant ceux que le défunt portait alors. Le trou dans les culottes et les caleçons correspond à la blessure du défunt. C'est moi et Jos. Labonté qui les lui avons ôtés.

Ensuite on a pris une lampe, on a regardé où il était placé quand Chabot est entré avec son fils. Il y avait du sang à peu près une quinzaine de pouces de diamètre. On est retourné dans l'appartement où il avait été son capot, il y en avait encore autant là.

A ma connaissance, Ayotte n'est pas revenu à l'endroit où il a attrapé son coup. Quand j'ai été dehors je ne sais pas s'il y est revenu, mais à ma connaissance il n'y est pas venu. Par l'endroit où il a attrapé son coup, je veux dire près de la porte comme à 2 pieds et demi à 3 pieds on était cette mare de sang.

Quand on eut trouvé la pluie, j'ai dit à Labonté: "prend mon cheval et va chez le Dr. Il a pris ma voiture et dans très peu de temps, peut-être 5 ou 6 minutes, il a été de retour avec le Dr. Poulin. J'ai demandé au Dr. s'il croyait le coup mortel, il m'a répondu qu'il ne pensait pas. Je m'apercevais que la figure de Ayotte blanchissait, le Dr. s'en est aperçu lui aussi et a dit qu'il croyait que ce coup était mortel. Je lui dis: Si vous croyez que le coup est mortel il faut aller chercher le curé; il me répondit: oui "Ayotte a dit" allez chercher mon curé." On lui répondit, c'est trop loin on va aller au plus proche, il n'a plus rien dit ensuite. Labonté est encore reparti et a été chercher le curé de la Station. M. le curé est arrivé et a dit: "il s'en va je crois bien?" on répondit "il se meurt." Il était à l'agonie, il n'avait pas de connaissance.

Il a regn l'Extrême-Onction et c'est tout, et il est mort en présence du curé. Le curé a dit: "bouchez tous les chassiss, ne dites rien et allez déposer contre ces gens-là."

Nous sommes allés Labonté et moi chez M. Bourbeau faire la déposition; sur sa demande, nous nous sommes rendus auprès du Greffier de la Paix, qui a dressé le warrant. Nous avons pris deux constables et sommes descendus à la station. Les constables m'ont commandé d'aller avec eux parce que c'était du monde qu'avait déjà été pris et qu'était dur à arrêter. Cour ajournée au 24.

Condamnation.—Contrairement à ce que l'on s'attendait, la cour a prononcé samedi la sentence de Romain Chabot. Le meurtrier a été condamné à être pendu le vendredi, onze mai prochain.

Lorsque le greffier lui a demandé s'il avait quelques chose à dire, le prisonnier a répondu d'une voix entrecoupée de sanglots: "Je ne suis pas coupable."

A soixante et cinq ans, lorsqu'on est rendu à l'hiver de la vie qu'on est prêt de tomber dans l'abîme de l'éternité, une pareille condamnation devrait être un véritable coup de foudre.

Condamnation.—Contrairement à ce que l'on s'attendait, la cour a prononcé samedi la sentence de Romain Chabot. Le meurtrier a été condamné à être pendu le vendredi, onze mai prochain.

Lorsque le greffier lui a demandé s'il avait quelques chose à dire, le prisonnier a répondu d'une voix entrecoupée de sanglots: "Je ne suis pas coupable."

A soixante et cinq ans, lorsqu'on est rendu à l'hiver de la vie qu'on est prêt de tomber dans l'abîme de l'éternité, une pareille condamnation devrait être un véritable coup de foudre.

Condamnation.—Contrairement à ce que l'on s'attendait, la cour a prononcé samedi la sentence de Romain Chabot. Le meurtrier a été condamné à être pendu le vendredi, onze mai prochain.

Lorsque le greffier lui a demandé s'il avait quelques chose à dire, le prisonnier a répondu d'une voix entrecoupée de sanglots: "Je ne suis pas coupable."

A soixante et cinq ans, lorsqu'on est rendu à l'hiver de la vie qu'on est prêt de tomber dans l'abîme de l'éternité, une pareille condamnation devrait être un véritable coup de foudre.

GRAND AVANTAGE.—En allant au Montréal Branch vous aurez une chaussure sans pareille. M. L. N. Lussier arrive avec un stock tout neuf, et veut comme autrefois attirer faire le public. Une réduction libérale sera faite pour les membres du clergé.

Annonces Nouvelles.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le deux Mars courant, j'ai été nommé curateur à la succession vacante de feu Tréfilé Demers, en son vivant journalier du village de Marieville.

H. E. POULIN.

Marieville, 2 Mars 1883.

VENTE D'IMMEUBLES EN JUSTICE.

Les immeubles dépendant de la succession vacante de feu Amable Lamothé seront vendus, comme suit: 1er. Deux situés à Marieville et à Ste-Marie de Monnoir, seront vendus le 11 X NEUF de MARS courant, à une Heure de l'Après-Midi, à la porte de l'Eglise paroissiale du lieu. Et ceux situés à Ste-Brigide seront vendus le VINGT de MARS courant, à une Heure de l'Après-Midi, à la porte de l'Eglise de cette paroisse.

Ces immeubles consistent: 1er. En un magnifique emplacement de trois arpents et demi en superficie, situé au centre du village de Marieville avec une très bonne maison, et magasin y attenant et des dépendances appropriées. 2em. En l'usufruit, durant la vie d'un nommé George Harris, d'une des meilleures terres de Ste-Marie, contenant 52 arpents et située dans la concession. 3em. Et en trois autres terres situées dans la paroisse de Ste-Brigide: une de 1x330 arpents dans le Rang du Lac, et les autres de 3x30 arpents chacune, situées dans le rang double de Murray. Ces terres sont parties en culture et partie en bois.

G. BOMBARDIER, N. P.

Marieville le 1er mars 1883.

Defense d'Avancer

Je fais défense d'avancer à qui que ce soit à mon nom sans un ordre signé de ma main. ARTHUR SARAZIN, Ville.

FROMAGER.

Un bon fromager pouvant fournir de bonnes recommandations désirerait s'engager. S'adresser à GAUDIAS ARCHAMBAULT, Chez P. Préfontaine, St. Hyacinthe, (au p 19 2 83).

FROMAGER

Un bon fromager demande à s'engager. Expérience de plusieurs années. Recommandations excellentes. S'adresser à THEOPHILE BRODEUR, St-Damase.

A VENDRE

Un planer à embouteiller tout neuf sera vendu pour la moitié de sa valeur. S'adresser à J. LAVERGNE, Meublier en face du marché, ou à J. FRECHETTE, manufacturier de moulins à bardeaux.

AVIS.

Est par le présent donné que MECCREDI le Vingt-Huit de Février courant, à Deux Heures de l'Après-Midi, je tiendrai à mon Bureau au village de Marieville une assemblée de parents et créanciers de défunt Tréfilé Demers, en son vivant journalier du dit village, aux fins de nommer un Curateur à la succession vacante. G. BOMBARDIER, Notaire autorisé.

Marieville, le 16 Février 1883.

Defense d'Avancer

Je donne avis que je ne serai responsable de l'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre écrit signé par moi. RÉMI BOURGEOIS, St-Hyacinthe.

AUX FROMAGERS

Un fromager recommandable accepterait une place pour le print mps. S'adresser à JOS. MAYNARD, L'aprentissage.

ON DEMANDE

50 COUTURIÈRES et un bon tailleur. S'adresser à M. O. DAVID & FILS, Marchands-Tailleurs.

On a Besoin

Pour un magasin général, d'un commis d'expérience, pouvant fournir de bons certificats. S'adresser à ce bureau. 10 1

AVIS

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction du Lac Champlain et du St-Laurent, sera tenue au bureau principale de la compagnie au numéro 202 rue St-Jacques, Montréal, le 15 (5) cinq de Mars prochain à midi pour l'élection des directeurs et pour autres affaires soumises à l'assemblée. Par ordre du comité. R. A. CAMPBELL, Sec.-Trés.

Montréal, 27 janv. 1883.

AVIS.

Je soussigné Jérémie Théberge, commerçant de la susdite paroisse, donne avis que j'ai discontinué de faire le commerce d'animaux et qu'en conséquence je ne serai plus responsable des achats faits en mon nom par qui que ce soit. JEREMIE THEBERGE

DEMANDE

On a besoin d'un jeune garçon intelligent, pouvant lire les manuscrits, pour apprendre la typographie.

Les fêtes passées, nous voulons sacrifier la Balance des Marchandises qui nous reste afin de faire place à l'importation du printemps.

DONC d'ici à l'inventaire

NOUS DONNERONS PLUS QUE DES CADEAUX Nous vendrons nos Marchandises aux PRIX COUTANTS

BIEN VRAI BIEN VRAI !!

AU PRIX COUTANT. VENEZ ET VOYEZ C'EST COMME DANS L'ANCIEN TEMPS

A. PILON & CIE.

647 & 649 rue Ste-Catherine. MONTREAL. A. PILON. J. B. LABELLE.

ASSURANCE SUR LA VIE SANS CHARGE

La Police No. 71.982 fut accordée à M. John Thom, de Toronto, sur la plan des Versements de Dix ans, le 17 Mars 1870, pour \$1,000 et elle lui fut payée le 17 Mars 1870. Il n'eût pas à mourir pour gagner—quoique les \$1,000 auraient été Promptement payées à sa famille, s'il fut mort pendant les dix ans—La Prime Annuelle était de \$95.95 mais les Dividendes Annuels réduisirent les paiements au total de seulement \$834.10. Non seulement M. Thom eût sa vie assurée pendant dix ans SANS RIEN PAYER, mais pour ses \$834.10 il reçut un beau \$1,000.—Un profit net de 20 pour cent.

Cet exemple est un échantillon de l'Assurance Étna avec des Versements non-échouables, qui devient très populaire parmi ceux des ussés qui jouissent d'une bonne santé.

Lecteur, si vous avez une bonne santé (car aucun autre ne peut être admis dans cette forme d'Assurance sur la vie et de Versement combinés) faites application pour une Police immédiatement en vous adressant par écrit au soussigné.

Pour tarif et autres informations s'adresser à

JOS. NAULT, Agent.

ST-HYACINTHE.

Treffle Durocher, FROMAGER ST. DAMASE.

Fabricant d'Appareil de Fromagerie. PRIX MODÉRÉ.

M. Durocher se charge de monter ses appareils et de les mettre prêt à fonctionner. Etant fromager lui-même, il possède une longue expérience qui lui permet de donner entière satisfaction. 1m 19 2 83

POUR LE TEMPS DU SUCRE PIERRE LAJOIE

Ferblantier, Plombier et Couvreur. No. 88 — RUE DES CASCADES, — No. 88 ST-HYACINTHE.

M. Lajoie aura toujours en main, un assortiment considérable de Chaudières à Saure, Vaisseau à lait pour fromagerie et autres. Ferronneries, Ustensiles de cuisines et tout ce qui concerne cette branche d'affaires. 5283 3m P. LAJOIE.

J. D. PATTENAUDE

COMMERCANT No. 35 Rue des Cascades—No. 35 ST-HYACINTHE.

DEPOT DE POISSONS

De toutes sortes ET D'HUITRES FRAICHES

A LOUER

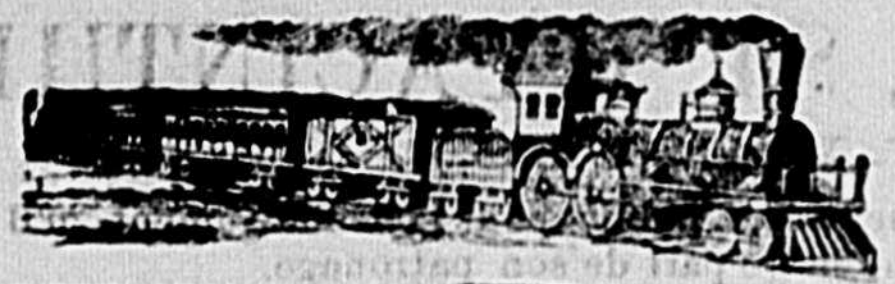
Un magnifique atelier de photographie situé au coin des rues Ste-Anne et des Cascades, à deux pas du marché, et occupé depuis plusieurs années par M. Bonrassa, photographe. Conditions avantageuses. S'adresser à THEODOLE FETEAU, No. 70 Rue des Cascades. 1 m p 167 83

A VENDRE

Cette magnifique propriété, maison, hangar, et dépendance, située au coin des rues Mondor et du Bord-de-Jean. Conditions avantageuses s'adresser sur les lieux à JOS. BELOIN, 12831mp ou à Urb. Beloin, commis, chez H. Lamoureux,

Elles ont une doublure qui

Avis à ceux qui ont des cors aux pieds: Allez acheter vos chaussures chez L. N. LUSSIER & Cie Rue Cascades.



CHEMIN DE FER GRAND TRONC DE MONTREAL A L'EST

Table with columns for destination (Montréal, St. Lambert, etc.), departure times (A.M., P.M.), and arrival times (Mél., Local, Passager).

DE L'EST A MONTREAL

Table with columns for destination (Québec, Arthabaska, etc.), departure times (P.M., A.M.), and arrival times (Local, Passager, Mél.).

SOUTH EASTERN RAILWAY DIVISION DU LAC CHAMPLAIN & ST. LA RENT.

TABEAU DES HEURES COMMENCANT LUNDI le 9 OCTO. 1882.

Table with columns for station names (Stanbridge, Belford, etc.), departure times (A.M., P.M.), and arrival times (Mél., Express).

Chemin de Fer du Nord. CHANGEMENT D'HEURES. A PARTIR DE JEUDI 1er JUIN 1882.

Table with columns for departure (DEPART), destination (Hochelega, etc.), and arrival (Arrive) times.

Les magnifiques Chars Palais sur tous les Trains Passagers et élégants Chars Dorois sur les Trains de Nuit.

Chemin de Fer du Sud Est

Ligne de vitesse de Montreal et Boston.

Depuis le 6 novembre 1882, les trains laissent Saint Hyacinthe comme suit:
10.10 A.M. Convoy mélangé de Sorel pour West Farnham, Bedford et Stanbridge, joignant à West Farnham les trains pour Brigham, Newport et les stations intermédiaires, et avec le chemin de Passaric pour Springfield et tous les points de la "Connecticut River Line."

Transport des Malles

BUREAU de POSTE St. HYACINTHE 2 DECEMBRE 1882.
DISTRIBUERES MALLES. FERMERES
A.M. P.M. A.M. P.M.

Moulin à Farine, à Carder et à SCIER. EMILEVILLE, ST. PIE

P. Emile ROY, Propriétaire.

M. Roy a constamment en mains du bois sec de Franche et d'Épinoche Blanche, brut et préparé, livrable à demande, ainsi qu'une grande quantité de Bardeaux, de Clapboards et de Lattes qu'il vendra à prix réduits.

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre LE FEU

Des Comtés de RICHMOND, DRUMMOND & YAMASKA. Bureau principal: Ulverton.

LIBRAIRIE DU SACRE-COEUR.

L. A. CHOQUET & FRERE. Grande Exposition d'articles de Paris pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

CALENDRIER Ecclesiastique POUR 1883. EN DEPOT CHEZ L. A. CHOQUET & FRERE.

LES CAGNARDS

L'HOTEL-DIEU DE PARIS

XX LA NATTE BLANCHE. (Suite)
—Vous croyez, mon vieux! reprit le batelier qui avait écouté la conversation précédente; tenez, le quart-d'œil, qui était là tout à l'heure, en sait plus qu'il n'en a l'air et peut-être sera-t-il bon de ne pas aller de si tôt rôder autour des cagnards... Ensuite, ajouta-t-il d'un ton joyeux, c'est pas moi qui vous y mènerai, du moins tant qu'il restera quelque chose dans mon gousset... Je vais faire bombance salut!

XXI RAPPROCHEMENTS

Georges Buffières, après une absence assez longue, venait de rentrer chez sa mère, dans leur tranquille maison de l'observatoire. Il paraissait souffrant; et, bien qu'il eût remplacé par ses vêtements habituels, le costume de "bouzingot" qu'il portait la veille, sa pâleur, son accablement témoignaient qu'il était à bout de forces.

La générale qui revenait de chez Isabelle, s'était alarmée tout d'abord de l'état de prostration où elle le voyait et allait l'obliger de s'étendre sur un canapé. Cette ancienne cantinière, aux allures masculines, qui semblait si dure envers elle-même, montrait pour son fils les attentions naïves, les délicatesses infinies que pourrait montrer une mère de salon pour un enfant gâté; et Georges, de son côté, bien qu'il eût déjà tout le savoir, toute l'intelligence et toute l'expérience d'un homme, conservait devant elle la douceur, la soumission d'un enfant.

Madame Buffières était la fille unique d'un gros fermier de Normandie. Vers l'âge de dix-huit ans, elle avait eu l'occasion de voir dans son village un jeune soldat en permission, dont rien encore n'annonçait la brillante fortune militaire, mais qui était leste, bien tourné, plein de franchise et de bonne humeur.

A cette époque, c'est-à-dire vers la fin du premier empire, les beaux soldats n'étaient pas vus d'un mauvais œil en France et ailleurs. Une amourette s'ébauchait donc entre Buffières et la fille du fermier; il fut question de mariage. Mais le père avait d'autres visées et ne l'entendait pas ainsi; il répondit par un refus net à la demande du pauvre garçon, qui se retira désespéré et dut rejoindre son régiment. Néanmoins, un mois plus tard, la petite Normande disparaissait de la maison paternelle, et le bruit se répandait dans le pays que bon gré, mal gré, la riche fermière avait consenti au mariage.

"la mésalliance" de sa fille. Il ne répondait à aucune des lettres qu'on ne cessait de lui adresser et exprimait hautement l'intention de déshériter "la créature dénaturee". Cependant à mesure que le mari montait en grade, la colère contre la femme semblait diminuer. Quand Buffières fut chef de bataillon, une réconciliation s'opéra entre le fermier et ses enfants; quand il fut colonel, son beau-père le prit en affection et ne parlait de lui qu'avec orgueil.

Peu de temps après que Buffières eut été nommé générale de brigade, le vieux bonhomme mourut, quelques uns disaient de joie, faisant à sa fille et son gendre une vingtaine de mille livres de rente, qui, avec les appointements du général, constituaient une fortune très convenable pour ce temps-là.

Nous avons dit que M. et madame Buffières avaient eu deux fils, et nous connaissons la disparition mystérieuse du plus jeune, Marcel, qu'on appelait dans la famille le Petit Pompon. Quant à Georges, l'aîné, à la suite de cette catastrophe, il était devenu la consolation de ses parents. D'une nature droite et intelligente, il avait fait d'excellentes études, et tout permettait de supposer que, soit dans le barreau, soit dans les fonctions publiques, il réussirait d'une manière brillante.

Au moment où la mère et le fils se trouvaient ainsi réunis, une nouvelle cause de trouble s'était produite pour eux. Madame Buffières avait conté à Georges les détails de sa visite chez Isabelle, et Georges, de son côté, avait exposé les événements accomplis, la nuit précédente, à l'hôtel van Balen. Or, le rapprochement des deux récits était de nature à éveiller une foule de réflexions.

—Chère maman, disait Georges d'un air pensif, rien ne m'étonnerait de l'esprit que ce jeune homme, d'un caractère si farouche et si indomptable, que vous avez rencontré chez la Basquaise, est le même que j'ai rencontré chez M. van Balen. Le portrait que vous m'en faites se rapporte exactement à l'homme au béret, qui, du reste, a dû être blessé d'une manière grave. Oui, ce Perico, que vous avez protégé avec votre bonté habituelle, est aucun doute mon mon ennemi de la nuit dernière.

Est-il possible, Georges! s'écria la générale, j'aurais tiré des mains de la police un scélérat, qui a voulu te tuer contre lequel tu as été dans la nécessité de te défendre? Perico est un voleur et un assassin.

—Ne dites pas cela, ma mère, répliqua Georges d'un air de maîsise; ce jeune homme, quoiqu'il fut accompagné de véritables bandits, montre une violente passion pour mademoiselle Frédérica, et peut-être, si coupable qu'il soit, n'est-ce pas le vol qui l'attirait à l'hôtel van Balen.

A continuer.



KENDALL'S SPAVIN CURE.

Le Meilleur Remède du jour, certain dans ses effets, et ne blesse point. Lisez les preuves ci-dessous. Fremont, Ohio, 25 Janvier 1881. Dr. B. J. Kendall & Cie, Messieurs.—Je crois qu'il est de mon devoir de vous remercier pour les avantages que j'ai retirés de votre Spavin Cure. Mon cousin et moi possédons un étalon valant 10000 ayant un très mauvais spavin et que 4 médecins vétérinaires regardaient comme incurable. Comme dernier recours je consultai à mon cousin d'essayer une bouteille de Kendall's Spavin Cure, ce remède eut un effet magique, et la 3e bouteille guérit la maladie, et le cheval est très bien portant.

KENDALL'S SPAVIN CURE POUR LA CHAIRE HUMAINE.

West Enosburg, Vt., 15 Février 1881. Dr. B. J. Kendall & Cie, Messieurs.—Il y a plusieurs mois, je me suis fait une blessure à la jointure du genou, qui amena une tumeur de la grosseur d'une grosse noix, et me causa beaucoup de souffrances pendant 4 semaines sans interruption, alors que je commençai à faire usage du Kendall's Spavin Cure avec les résultats les plus satisfaisants. Ce remède a complètement enlevé la tumeur et fait cesser la boiterie et la douleur. Je n'ai depuis longtemps qu'il était excellent pour les chevaux, mais aujourd'hui, je sais que c'est le meilleur liniment, pour le corps humain, que je connaisse. Votre dévoué, JAMES A. WILSON, Ingén. Civil.

Envoyez votre adresse et vous aurez des circulaires illustrées qui vous fourniront des preuves de sa valeur. A notre connaissance aucun remède n'a obtenu un tel succès sur les hommes et les animaux. Prix \$1 la bouteille, 6 bouteilles pour \$5. Tous les pharmaciens l'ont ou peuvent vous le procurer; il sera envoyé à tous ceux qui en envoient le prix aux propriétaires Dr. B. J. Kendall & Co., Enosburg Falls, Vt. Vendu par tous les Pharmaciens Lyman Sons & Co., Montréal P.Q., Agents en gros. 24 2 82 1a

Adresses d'Affaires

TELLIER, DELABRIERE et BEAUCHEMIN AVOCATS. Tiennent leur bureau sur la rue St. Denis. MM. TELLIER, DELABRIERE & BEAUCHEMIN ont vront les cours Criminelles et Civiles. Louis TELLIER, BOUCHER DELABRIERE, A. O. T. BEAUCHEMIN. t. Hyacinthe, 15 Avril 1878.

TURCOT & FRERE MEDECINS-CHIRURGIENS

Coin des rues Cascades & Mondor. ST. HYACINTHE. Dr. J. E. Turcot. Dr. G. H. Tur t. Août 1880

JULES ST GERMAIN NOTAIRE

Bureaux sur la rue St. Denis, aux anciens bureaux de L. S. Adam, écriv. N.P., et de La Bruère et Beauchemin, écriv. Avocats, porte voisine du Percepteur du Revenu. 29 mars 1881.

MANUFACTURE DE BOIS DE L. P. MORIN,

RUE ST. JOSEPH, ST. HYACINTHE. [Ancienne place Fitch] MOULIN A SCIE ET A BARDEAUX

Portes, Chassis, Jalousies, Découpage, Tour nage et Moulures de toutes sortes faits sous les plus courts délais avec d'excellent bois sec. Un plaineur embouteilleur et un séchoir à bois ont été ajoutés à l'établissement afin de donner toutes satisfactions au public. M. Morin, vend et achète, également, toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses pour les clients 1 Déc., 880 a

ACHETEZ VOS MONUMENTS FUNEBRES

DESSUS DE MARBRE, ETC. ETC CHEZ M. L. WINGENDER, ARTISTE-SCULPTEUR.

Agent général pour la maison C. Fortier Fabrication et Réparation de Meubles à Montréal. Rue St. ANTOINE, ST. HYACINTHE. 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

IMPRIMERIE

COURRIER DE ST. HYACINTHE



L'Atelier est fourni d'un Matériel Neuf et dans les derniers goûts, et de tout ce qui est nécessaire pour entreprendre l'impression de Livres, Brochures, Circulaires, Prospectus, et autres ouvrages plus ou moins volumineux.

De toute Grandeur. De toute Couleur. Ave Dorure ou plusieurs couleurs. Sur Papier Blanc ou de Couleur, ou sur Carte ou Carton. BLANCS DE TOUTES SORTES Blancs de Rôle, Listes Electorales.

COURRIER DE ST. HYACINTHE

Est publié à Deux Editions, et est le plus répandu dans cette partie de la province; Il offre un grand avantage aux personnes qui veulent annoncer avec profit. Edition de 3 fois par semaine: Prix d'abonnement au Canada aux Etat-Unis, 12 mois \$3.00; 6 mois \$1.50. Si l'abonnement n'est payé qu'à la fin de l'année, il se charge \$4.00. COURRIER DE ST. HYACINTHE ET JOURNAL D'AGRICULTURE. Publié 1 fois par semaine, à une très grande circulation et offre de grands avantages aux annonceurs qui veulent s'adresser à la Classe Agricole. Abonnement 12 mois d'avance \$1.00 au Canada et Etats-Unis.

Adresses d'Affair

W. W. O'DWYER ARPEITEUR PROVINCIAL. RESIDENCE: GRANBY CONTE DE SHEFFORD

GRANBY CONTE DE SHEFFORD

BUREAUX: — St Hyacinthe; Haut du Bureau de M. L. F. Morison, Avocat Granby; A sa demeure. W. W. O'DWYER, Arp. Proc. St. Hyacinthe, 30 mai 1882.

DENTISTE.

L. TRUDEAU, --- Dentist Rue Mondor,

Porte Voisine de M. C. Ledoux, A l'honneur d'informer le public de St. Hyacinthe et des environs qu'il vient d'ouvrir un bureau en cette ville où il sera visible à toute heure du jour. DENTISTES de toutes sortes faits à demand. St. Hyacinthe, 8 Mai, 1879.

J. de L. TACHE. NOTAIRE.

Notaire de la Banque Jacques-Cartier. BUREAU: — Rue Ste. Anne.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

BRANCHE DE ST. HYACINTHE BUREAU: Rue Cascades, — Bloc Perreault.

Toutes les affaires de Banque seront traitées généralement à cette Succursale. Intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus; ces dépôts pourront être retirés à tout ou en partie, d'après les règlements de cette Banque. S. A. DUROCHER, GERANT. St. Hyacinthe 1er Août 1880.

S. A. DUROCHER, GERANT.